

## **Communiqué : Ryan lycéen, 15 ans, mis en examen**

Après avoir passé la journée en garde à vue au commissariat et la nuit au dépôt au Palais de Justice, notre élève Ryan, dont le sérieux et la gentillesse sont reconnus par tous les personnels du lycée, est mis en examen le samedi 2 avril et sera jugé dans quelques mois pour une charge très lourde : "dégradation volontaire de bien matériel par incendie pouvant potentiellement engendrer un danger pour autrui", passible de 10 ans de prison et 75 000 euros d'amende, selon son avocate.

Dans la suite de la mobilisation nationale du 31 mars, la cité scolaire Voltaire (Paris 11e) a en effet été bloquée par les lycéens tôt le matin du vendredi 1<sup>er</sup> avril. De ce fait un certain nombre d'élèves et d'adultes se trouvaient regroupés devant l'établissement. Vers 10 heures du matin, un groupe de policiers s'est précipité au milieu des élèves pour exfiltrer un lycéen dont, paraît-il, ils avaient « la description » ; lycéen qu'ils ont été contraints de relâcher immédiatement, n'ayant en réalité rien à lui reprocher, sous le regard des élèves et des enseignants présents.

Quelques minutes plus tard, sous prétexte d'un bout de papier enflammé jeté dans une poubelle, par ailleurs tout de suite éteint par les enseignants, ce même groupe de policiers a jugé bon de se saisir manu militari de Ryan qu'ils ont embarqué dans leur véhicule. Cela a évidemment provoqué un mouvement de foule des élèves voulant soutenir leur camarade, ce qui les a conduits au milieu du flux dangereux des voitures sur l'avenue de la République.

Arrêté à 10 heures vendredi 1<sup>er</sup> avril et placé en garde-à-vue, Ryan, 15 ans, a été déféré seul, sans avocat ni conseil, devant le procureur de la République qui, sur la foi du témoignage des policiers, l'a assigné à comparaître devant le juge pour enfants le lendemain, samedi 2 avril, à 9h30 du matin. Il est resté toute la nuit privé de liberté, retenu au dépôt du Palais de Justice, sans pouvoir contacter ses parents. Ce n'est que dans la matinée du 2 avril que Ryan a pu rencontrer son avocate, puis sa mère, dans la salle d'audience, où le juge a retenu le chef d'accusation inique proposé par le procureur.

La sévérité inouïe de la peine qui menace ce garçon, pour une peccadille, ne signifie pas autre chose qu'une volonté des autorités de faire peur et de faire taire les lycéens et tous ceux qui se mobilisent aujourd'hui contre la régression sociale que ce gouvernement veut imposer par la casse du Code de Travail. En

parallèle de la sévère répression policière exercée contre les jeunes en luttés - d'ailleurs, plusieurs autres élèves de l'établissement ont été victimes de violences (gifles, coups de matraque, côte fêlée...) - apparemment, le Parquet veut faire de Ryan un exemple.

A l'heure où le gouvernement tente de faire passer sa loi Travail, l'heure est aux intimidations : faire taire en condamnant les syndicalistes de Goodyear à la prison ferme ; faire taire aujourd'hui la jeunesse en faisant peser sur un garçon de 15 ans la menace de 10 années d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Non, il ne faut pas que Ryan serve d'exemple pour mettre au pas la jeunesse : exigeons que soient retirées toutes poursuites à son encontre.

Les personnels de la cité scolaire Voltaire, Paris 11e, réunis en AG le 3 avril 2016

Contact : Marianne Cabaret-Rossi : 06 33 77 18 43

**#SoutenonsRyan**